

LA DESTINEE De la Femme.

(Suite.)

La femme de l'avenir fera qu'on patronnera que les maisons où on s'intéressera au sort des malheureux ouvriers; où l'on n'abusera point de leurs forces; où on leur donnera au moins assez pour soutenir ces forces sans lesquelles tout commerce cesserait, sans lesquelles il n'y aurait plus ni riches ni pauvres.

La femme de l'avenir, par son exemple, fera que les vaniteux qui aiment tant à voir leurs noms dans les "Society Notes", ne tireront plus sur le travail du pauvre, afin de faire de criminelles économies qu'ils vont ensuite gaspiller à l'étranger. Pierre peut à peine soutenir sa famille, mais son voisin est riche et va passer quelque temps à la campagne; il faut qu'il fasse comme son voisin. Mais comment payera-t-il tant de dépenses! La chose est bien simple, il ne payera ni son boulangier, ni son laitier, ni... et sa famille ira à la campagne; et on lira dans les "Society Notes", les moindres détails du départ, des amusements, du temps de séjour dans un endroit délicieux, et du retour.

La femme de l'avenir accomplira une chose qui, présentement, semble impossible, la presse, avec toutes ses extravagances pour publier des journaux de douze et même de vingt-quatre pages, ne peut subsister que par la libéralité des négociants, des compagnies, des citoyens riches et opulents: elle ne peut donc pas parler trop haut contre les abus des grands de ce monde envers des pauvres qui n'ont même pas le loisir de lire un journal. La liberté de la presse se trouvant donc, du moins en partie, bâillonnée par la crainte de déplaire à ses patrons, est plutôt portée à faire miroiter les jouissances des riches qu'à raconter les souffrances des pauvres. Combien d'anarchistes cette faiblesse de la presse n'a-t-elle pas créés! Quelle haine, quelle envie, quelles malédictions, quelle déception, quels désirs de vengeance n'a-t-elle pas suscités! En bien! la réformatrice qui fera de la presse entière l'avocate des travailleurs honnêtes, la femme de l'avenir l'accomplira, et avec l'aide des opulents eux-mêmes; car les opulents eux-mêmes feront partie intégrante des grandes associations charitables qu'elle pourra fonder lorsqu'elle le voudra.

La femme de l'avenir fondera aussi une véritable "Armée du Salut", qui réunira sur la même estrade, la même plate-forme, toutes les personnes, sincèrement dévouées au service de Dieu, ainsi que les ministres de tous les cultes se sont trouvés réunis, il y a quelques années, sur une même plate-forme à Chicago.

Il n'y a qu'une entente entre tous les serviteurs de Dieu, quelles que soient les divergences de leurs croyances, qui puisse faire disparaître ce que l'on est convenu d'appeler l'athéisme, qui puisse mettre un terme à l'anarchisme. Alors les serviteurs de Dieu seront en contact direct avec les masses. Ils habitueront les ignorants en religion, les mauvais, à les voir de près; à ne plus craindre l'aspect des habits noirs ou sombres qui font que les mécréants disent si souvent, "Let us move away from those black crows, I hate them." Au lieu de fur les "corbeaux", ils les rechercheront lorsqu'ils auront appris à les connaître, à apprécier leur bienfaisante mission; lorsqu'ils verront que cette mission n'a d'autre but que de ramener les âmes à Dieu.

La Société de St-Vincent de Paul fait, depuis longtemps, un bien spirituel immense aux pauvres. Par le moyen d'un faible secours temporel, les membres de cette belle Société gagnent les cœurs; et

LE TELEPHONE.

Le nez sur la plaque du téléphone, Albert s'écria, d'une voix courroucée: —Voyons, mademoiselle, je vous ai demandé la maison Blanc et Cie, rue d'Albion.

Mais il s'interrompt, subitement radouci: —Oh! pardon, mademoiselle, je reconnais votre voix... Et vous allez toujours bien, mademoiselle Georgette?

Une petite voix sonna, cristalline, à son oreille: —Je vous ai déjà dit que je ne m'appellais pas Georgette.

—Comment vous appelez-vous, alors? —Ah! voilà! Je vous le dirai plus tard.

Et comme il insistait: —Dites-moi d'abord votre nom, vous. —Je m'appelle Albert.

Alors, ainsi qu'une petite bête enfermée se trémousse, la voix vibra dans le récepteur, assaillant le jeune homme de questions: —Etes-vous grand? Comment êtes-vous: blond ou brun? Quel âge avez-vous?

—J'ai vingt ans, je suis brun, j'ai un mètre soixante-dix. Etes-vous content? A votre tour... Mais changeant de ton, parce qu'un chef venait d'entrer dans le bureau, il continua, très sérieux: —Allô! la maison Blanc est en communication? Bien, mademoiselle, je rappellerai.

Et il quitta l'appareil, vint à sa table feuilleter des papiers, l'air affairé.

Dans l'après-midi, il reprit la conversation si fâcheusement interrompue: —Allô, c'est toujours vous, mademoiselle? —C'est toujours moi.

—Vous savez, ce matin, je vous ai quittée parce qu'il y avait quelqu'un là. —Oh! j'ai bien compris.

—Alors, à présent, vous pouvez m'apprendre votre nom. La petite voix dit, tout bas, si près qu'Albert croyait en sentir le souffle à son oreille: —Ecoutez, je ne peux pas vous le dire en ce moment; j'ai une personne à côté de moi qui entend.

—Dites-moi seulement la première lettre, et je devinerai. —Eh! bien, C. —Cécile? Claire? Cunégonde? —Non, C...A...M... Devinez le reste.

—Cécile? —C'est ça. Puis aussitôt: —Attendez, on me sonne.

Il y eut comme un bruit de friture dans les fils. Tout cessa. La voix reprit: —Allô! me voilà revenue!

Albert se carra commodément, assujettit, les deux récepteurs à ses oreilles, et plus près de la plaque, il prononça doucement et distinctement, à la fois, pour ne pas incommoder ses collègues, et pour qu'elle entendit bien, elle: —Dites-moi, vous pouvez toujours bien écouter, si vous ne pouvez pas répondre!

—Sans doute. —Bou. Alors je vais vous dire comment je suis habillé pour que vous puissiez me reconnaître. Vous m'indiquerez un endroit sur votre chemin, ce soir, et vous m'y verrez en passant. Ça vous va-t-il?

—Oui. —Très bien. J'ai un pantalon jaune, un veston bleu, un chapeau gris, et, pour que vous puissiez mieux me reconnaître, je tiendrai mon mouchoir à la main. —C'est ça.

LE TELEPHONE.

Puis tout bas, à peine perceptible, la petite voix dit très vite: —Je sortirai à neuf heures seulement. Attendez-moi à neuf heures un quart au coin de la rue Castiglione et de la rue Saint-Honoré. Maintenant, allez-vous-en, vous me feriez attendre.

—Encore un mot. De quelle couleur est votre robe? —Elle est noire, comme mes idées.

—Vraiment! vous avez des idées si tristes! Mais la voix pressée termina l'entretien: —Partez, je vous dirai ça ce soir.

—Alors, à ce soir, mademoiselle Camille. —A ce soir monsieur Albert. —Entendu, bien sûr! —Oui, oui; à ce soir!

Le soir, un peu avant l'heure convenue, Albert fut au rendez-vous. Il eut un coup d'œil devant lui pour la place Vendôme triste et déserte, avec ses marges de trottoirs gris où le gaz faisait des tâches de clarté tremblotante, avec, sur un décor de maisons mortes, sa haute colonne dressant, comme un chandelier sa lumière, le petit homme de bronze qu'exalte d'Esparrès.

L'endroit était on ne peut mieux choisi, et tel qu'il se tenait, en faction à l'entrée des arcades, Albert était sûr d'être aperçu sans peine par Camille, tandis que lui-même distinguait de loin les passantes isolées et rares qui débouchaient dans la place, venues de la rue de la Paix, étroite échappée ouverte là-bas sur le boulevard lointain, un brouillement de petites choses noires que des foyers électriques semaient d'étoiles d'argent.

Son mouchoir à la main, signe indicateur, il attendit. Cette partie de la rue Saint-Honoré restait animée encore. Albert voyait passer près de lui de petites ouvrières traînant d'un pas pressé, des filles vivement parfumées que le Nouveau-Cirque proche attirait. Il s'assura de l'heure, et une première crainte lui vint, la crainte confuse d'une mystification possible. Justement, un monsieur blond, qui finait sous les arcades et qu'il n'avait pas encore aperçu, s'approcha de lui et demanda du feu. Albert, qui ne fumait pas, trouva singulière cette demande et crut que l'autre se moquait de lui. Gêné, il marcha, fit tourner sa canne par contenance, revint sur ses pas et vit que le monsieur blond, arrêté, semblait attendre quelqu'un. Alors sa crainte d'être ridicule s'accrut, et, par une subite réaction, il se sentit résolu à pousser l'aventure jusqu'au bout. "Je suis un mais, se dit-il, cette petite a prévu son amant, et tous deux vont se payer ma tête. Tant pis; nous allons bien voir!"

en même temps, il regarda dans la direction du monsieur blond, avec un air de bravade, et fut étonné de voir que celui-ci, tranquillement, s'éloignait.

Le temps coula, quelques minutes. Albert s'affirma que ses craintes étaient stupides, que Camille n'avait aucune raison pour se jouer de lui, puisqu'elle ne le connaissait pas. A demi rassuré sur ce point, un autre sujet d'inquiétude lui resta: il se rappelait les plaisanteries faciles dont l'avaient, cet après-midi, assailli ses collègues, au bureau. Si elle était infirme ou vieille! Un frisson l'effleura au passage d'une petite femme âgée qui le regardait, vaguement souriante. Et son angoisse grandit. Un peu de fièvre faisait battre son pouls à chaque fille laide qui le frolait.

Cependant, pour secouer son malaise, il se promena, entra sous les arcades où il s'efforça de s'intéresser un instant aux photographes qu'exposait une

PROCES DREYFUS.

SUITE.

nouveau et remarque que les déclarations du commandant Hartman ne lui donnent pas l'impression qu'elles s'accordent entièrement avec les faits réels. (Sensation.)

Continuant, le général résume la déposition du commandant Hartman. Il affirme que Dreyfus peut avoir surpris quelques informations dans les conversations d'officiers connaissant les détails du canon et du frein, sans que son informateur le sût.

Le commandant réplique que si la teneur générale de la déposition est admise comme vraie, il est difficile de ne pas admettre les détails comme également vrais. En conséquence, il demande au général de Loyo d'être plus explicite.

Le général rétorque que Dreyfus peut avoir obtenu l'information d'un officier qui l'a donnée inconsciemment au cours d'une conversation.

Le commandant fait remarquer que ce ne peut être que difficilement le cas pour Dreyfus, car il a été démontré durant tout le procès qu'il suffisait à une personne d'avoir été en contact avec Dreyfus pour qu'elle se rappelle ce qui s'était passé entre elle et le prisonnier.

Le témoin ne doute pas que si Dreyfus avait demandé des informations à un officier d'artillerie, celui-ci se serait présenté pour le dire, comme ce eût été son rigoureux devoir. (Commotion.)

A la fin de sa déposition le commandant Hartman demande si le département d'artillerie du ministère de la guerre n'a pas fait une enquête sur les "fuites" de Bourges, et le général de Loyo répond: —Il y a eu de nombreuses enquêtes sur de nombreuses fuites, mais le bureau d'artillerie n'y a pas participé.

Au sujet de Dreyfus, il lui a été demandé d'ouvrir une enquête et de fournir des informations, mais c'est tout.

Le commandant Hartman réplique qu'il a été surpris qu'on n'eût pas pensé à ouvrir une enquête pour déterminer si un officier accusé du crime abominable de trahison était coupable ou innocent.

—Le général de Loyo. Pardon, j'ai dit qu'il n'y avait pas eu d'enquête, mais entendons-nous; j'ai voulu dire pas d'enquête par le bureau d'artillerie.

Répondant au colonel Jouaust, le général de Loyo dit qu'il a fait à Bourges une enquête sur ce que Dreyfus pouvait avoir divulgué au sujet de l'obus Robin, et à l'é-

PROCES DREYFUS.

SUITE.

poque Robin a déclaré que Dreyfus ne lui avait jamais demandé des informations, et ce n'est que lors, quand il lui a demandé comment on pouvait faire fonctionner plus rapidement les algèbres.

Répondant à M. Demange, le général de Loyo dit qu'il ne s'est considéré que comme un expert technique, et qu'il n'a eu, conséquemment, qu'à démontrer la possibilité pour le prisonnier d'avoir commis le crime, sans dire s'il le croyait innocent ou coupable.

Me Labori demande au général de Loyo s'il assumerait la responsabilité de commenter le bordereau. Le général répond que ce n'est pas dans ces attributions, et qu'il ne lui appartient pas d'exprimer une opinion sur un témoignage ou un argument. Il désire rester sur le terrain scientifique. Il déclare simplement que l'impossibilité n'existait pas.

A ce point des procédures une discussion animée s'engage entre le général de Loyo et Me Labori, qui questionne le témoin d'une façon serrée.

—Me Labori. Le général de Loyo peut-il dire quelque chose au sujet de l'importance des documents que des traitres, particulièrement l'auteur du bordereau, pourraient avoir livrés?

Le général de Loyo, parlant avec une grande émotion et étendant le bras vers l'avocat, dit: —Ne m'interrogez pas! ne m'interrogez pas! Il y a des preuves suffisantes dans le bordereau que le traitre est un maître. Il connaît l'importance des documents qu'il livre. L'information a la valeur d'un document officiel. (C'est comme un billet de la Banque de France. L'information a été acceptée comme de l'or pur. Quand j'ai lu le bordereau j'ai été frappé. Excitation prolongée.)

—Me Labori. Comment le général de Loyo explique-t-il ces mots du bordereau: "quelqu'information intéressante?"

—Général de Loyo. Grand Dieu! oui c'était une information intéressante, une information relative à la concentration des troupes. Eh bien! elle était de la plus grande valeur possible.

Le conseil demande au commandant Hartmann de donner son opinion à cet égard, et le commandant fait remarquer que si l'auteur du bordereau était un "maître", un "seigneur", il ignorait les questions d'artillerie, car s'il faisait allusion au frein hydraulique du canon de 120 il communiquait des choses connues depuis longtemps, et s'il parlait du canon court de 120 l'expression n'était pas exacte.

Quand on lui demande s'il a quelque chose à dire, le prisonnier se lève et, tenant un papier à la main, dit: —Le général de Loyo a dit que le bureau d'artillerie avait mis le manuel de tir à la disposition du deuxième bureau. Le bordereau, en annonçant l'envoi du manuel, établit qu'il a été remis aux stagiaires. Il y a une importante inexactitude. Les stagiaires du quartier-général de l'état-major n'ont jamais assisté à ces expériences de tir. C'est des officiers ayant des places permanentes dans l'état-major qui ont eu question. Je vois en marge les noms de tels officiers.

Le général de Loyo répond que l'erreur a été faite dans le deuxième bureau et non dans le bureau d'artillerie.

Continuant, le général de Loyo proteste énergiquement contre les remarques faites par le général Sebret sur la déposition du capitaine Valerio. Il accuse le général Sebret d'avoir imputé au capitaine comme un crime le fait qu'il est sorti du rang.

Le général Mercier revient à la barre des témoins et essaie de réfuter les arguments du commandant Hartman. Il attribue l'emploi de l'expression "frein hydraulique" dans le bordereau au fait que les Allemands l'emploient pour désigner des freins similaires. Conséquemment, il était naturel que le correspondant des Allemands l'employât.

Le général de Loyo dit aussi: —M. Louis Harel, membre de l'Institut et professeur au Collège de France, fournit de nouvelles informations d'expert. Il dit que la conclusion à laquelle il est arrivé après avoir examiné le bordereau au point de vue de la grammaire, de la terminologie, du vocabulaire et de la syntaxe, lui permet de déclarer positivement qu'il est absolument impossible que le bordereau soit l'œuvre de Dreyfus, mais qu'il est certain que le bordereau d'Estherazy, qui a employé le papier à décalquer.

Le commandant Carrière demande à M. Havel s'il n'a pas assisté à des audiences avant de témoigner.

Le témoin admet ce fait et le commissaire du gouvernement dit qu'il ne désire pas en tirer d'autre conclusion que de faire remarquer que M. Havel s'est rendu coupable d'une grave infraction à la discipline judiciaire.

—Colonel Jouaust. Aviez-vous été cité comme témoin à déclarer quand vous êtes entré à la cour? —M. Havel. Non, je n'ai été cité que ces jours derniers.

—Colonel Jouaust. Très bien, cela suffit.

Après une courte suspension d'audience on remarque que M. Cavaignac, ancien ministre de la guerre, est assis à côté du général de Bourges.

Il est donné lecture des lettres échangées entre le général Goussé et le colonel Picquart relativement à Esterhazy, telles qu'elles ont déjà été publiées.

Dans ces lettres Goussé prie Picquart d'agir avec précaution, tandis que Picquart réplique qu'à moins d'agir promptement ils seraient écrasés.

Me Labori fait remarquer que durant l'enquête de Picquart le général Goussé, tout en recommandant des précautions, n'a jamais mentionné les prétendus vœux de Dreyfus.

Le général Goussé essaie d'expliquer cela en disant qu'il a conseillé à Picquart de séparer les deux affaires, attendu que Dreyfus était condamné et qu'il ne pouvait pas rouvrir la question de son innocence ou de sa culpabilité. Mais le général déclare qu'il a dit à Picquart de faire des investigations pour s'assurer s'il n'y avait pas d'autres traitres.

A la suite de la lecture de cette correspondance le général Goussé s'écrit: "Quand on se procure l'écriture d'un homme on peut le faire pendre." (Rires.)

Le général faisait allusion à une remarque légendaire d'un juge français, le président Laubardemont: "Donnez-moi quatre lignes de l'écriture d'un homme, et je me charge de le faire pendre."

Continuant, le général Goussé dit: —Quand un homme a l'intention de publier les lettres d'un autre il demande, il écrit ce que l'auteur a voulu dire. Cela n'est que juste. Miss sans le faire Picquart a remis

PROCES DREYFUS.

SUITE.

Je prie la cour de me permettre de dire qu'une armée exposée à se trouver en face de l'ennemi a besoin de cohésion. Conséquemment, tous les officiers de France doivent marcher le train dans la main, comme des frères. Je ne pense pas qu'il soit bon de dire que des officiers sortis du rang devraient s'arrêter court à certain point, et que le mérite individuel ne devrait pas compter, non! non! Il n'y a rien de plus satisfaisant que ce qui est vrai. Le capitaine Valerio en est un exemple. Il s'est fait lui-même, et de nombreux autres officiers également capables ont occupé les positions auxquelles ils s'étaient élevés. Venait ici comme le représentant du ministre de la guerre, je prie la cour de me permettre de dire, comme un de vos camarades, que ces opinions ne sont pas les nôtres.

Après une courte discussion entre le général Mercier, le général de Loyo et le commandant Hartmann au sujet de l'expression "demande employée pour désigner les freins hydrauliques, les trois hommes regardant leurs sièges.

M. Louis Harel, membre de l'Institut et professeur au Collège de France, fournit de nouvelles informations d'expert. Il dit que la conclusion à laquelle il est arrivé après avoir examiné le bordereau au point de vue de la grammaire, de la terminologie, du vocabulaire et de la syntaxe, lui permet de déclarer positivement qu'il est absolument impossible que le bordereau soit l'œuvre de Dreyfus, mais qu'il est certain que le bordereau d'Estherazy, qui a employé le papier à décalquer.

Le commandant Carrière demande à M. Havel s'il n'a pas assisté à des audiences avant de témoigner.

Le témoin admet ce fait et le commissaire du gouvernement dit qu'il ne désire pas en tirer d'autre conclusion que de faire remarquer que M. Havel s'est rendu coupable d'une grave infraction à la discipline judiciaire.

—Colonel Jouaust. Aviez-vous été cité comme témoin à déclarer quand vous êtes entré à la cour? —M. Havel. Non, je n'ai été cité que ces jours derniers.

—Colonel Jouaust. Très bien, cela suffit.

Après une courte suspension d'audience on remarque que M. Cavaignac, ancien ministre de la guerre, est assis à côté du général de Bourges.

Il est donné lecture des lettres échangées entre le général Goussé et le colonel Picquart relativement à Esterhazy, telles qu'elles ont déjà été publiées.

Dans ces lettres Goussé prie Picquart d'agir avec précaution, tandis que Picquart réplique qu'à moins d'agir promptement ils seraient écrasés.

Me Labori fait remarquer que durant l'enquête de Picquart le général Goussé, tout en recommandant des précautions, n'a jamais mentionné les prétendus vœux de Dreyfus.

Le général Goussé essaie d'expliquer cela en disant qu'il a conseillé à Picquart de séparer les deux affaires, attendu que Dreyfus était condamné et qu'il ne pouvait pas rouvrir la question de son innocence ou de sa culpabilité. Mais le général déclare qu'il a dit à Picquart de faire des investigations pour s'assurer s'il n'y avait pas d'autres traitres.

A la suite de la lecture de cette correspondance le général Goussé s'écrit: "Quand on se procure l'écriture d'un homme on peut le faire pendre." (Rires.)

Le général faisait allusion à une remarque légendaire d'un juge français, le président Laubardemont: "Donnez-moi quatre lignes de l'écriture d'un homme, et je me charge de le faire pendre."

Continuant, le général Goussé dit: —Quand un homme a l'intention de publier les lettres d'un autre il demande, il écrit ce que l'auteur a voulu dire. Cela n'est que juste. Miss sans le faire Picquart a remis

Je prie la cour de me permettre de dire qu'une armée exposée à se trouver en face de l'ennemi a besoin de cohésion. Conséquemment, tous les officiers de France doivent marcher le train dans la main, comme des frères. Je ne pense pas qu'il soit bon de dire que des officiers sortis du rang devraient s'arrêter court à certain point, et que le mérite individuel ne devrait pas compter, non! non! Il n'y a rien de plus satisfaisant que ce qui est vrai. Le capitaine Valerio en est un exemple. Il s'est fait lui-même, et de nombreux autres officiers également capables ont occupé les positions auxquelles ils s'étaient élevés. Venait ici comme le représentant du ministre de la guerre, je prie la cour de me permettre de dire, comme un de vos camarades, que ces opinions ne sont pas les nôtres.

Après une courte discussion entre le général Mercier, le général de Loyo et le commandant Hartmann au sujet de l'expression "demande employée pour désigner les freins hydrauliques, les trois hommes regardant leurs sièges.

M. Louis Harel, membre de l'Institut et professeur au Collège de France, fournit de nouvelles informations d'expert. Il dit que la conclusion à laquelle il est arrivé après avoir examiné le bordereau au point de vue de la grammaire, de la terminologie, du vocabulaire et de la syntaxe, lui permet de déclarer positivement qu'il est absolument impossible que le bordereau soit l'œuvre de Dreyfus, mais qu'il est certain que le bordereau d'Estherazy, qui a employé le papier à décalquer.

Le commandant Carrière demande à M. Havel s'il n'a pas assisté à des audiences avant de témoigner.

Le témoin admet ce fait et le commissaire du gouvernement dit qu'il ne désire pas en tirer d'autre conclusion que de faire remarquer que M. Havel s'est rendu coupable d'une grave infraction à la discipline judiciaire.

—Colonel Jouaust. Aviez-vous été cité comme témoin à déclarer quand vous êtes entré à la cour? —M. Havel. Non, je n'ai été cité que ces jours derniers.

—Colonel Jouaust. Très bien, cela suffit.

Après une courte suspension d'audience on remarque que M. Cavaignac, ancien ministre de la guerre, est assis à côté du général de Bourges.

Il est donné lecture des lettres échangées entre le général Goussé et le colonel Picquart relativement à Esterhazy, telles qu'elles ont déjà été publiées.

Dans ces lettres Goussé prie Picquart d'agir avec précaution, tandis que Picquart réplique qu'à moins d'agir promptement ils seraient écrasés.

Me Labori fait remarquer que durant l'enquête de Picquart le général Goussé, tout en recommandant des précautions, n'a jamais mentionné les prétendus vœux de Dreyfus.

Le général Goussé essaie d'expliquer cela en disant qu'il a conseillé à Picquart de séparer les deux affaires, attendu que Dreyfus était condamné et qu'il ne pouvait pas rouvrir la question de son innocence ou de sa culpabilité. Mais le général déclare qu'il a dit à Picquart de faire des investigations pour s'assurer s'il n'y avait pas d'autres traitres.

A la suite de la lecture de cette correspondance le général Goussé s'écrit: "Quand on se procure l'écriture d'un homme on peut le faire pendre." (Rires.)

Le général faisait allusion à une remarque légendaire d'un juge français, le président Laubardemont: "Donnez-moi quatre lignes de l'écriture d'un homme, et je me charge de le faire pendre."

Continuant, le général Goussé dit: —Quand un homme a l'intention de publier les lettres d'un autre il demande, il écrit ce que l'auteur a voulu dire. Cela n'est que juste. Miss sans le faire Picquart a remis

Loing, et que sa belle-sœur, Diane de Changis, devenue Mme Doltaire, avait fait magnifiquement restaurer?

On recevait là très nombreuse et fort élégante compagnie, et il se souvenait bien qu'à son arrivée Diane avait, devant lui, plaisanté Renée sur les assiduités d'un brillant lieutenant de hussards, M. de Saint-Méran, un ami commun.

A ce sujet même, la comtesse de Presles avait paru embarrassée, à ce point que lui, son mari, n'avait pu se retenir de la questionner le soir.

Elle lui avait répondu par des banalités, des lieux communs généraux sur la galanterie, le flirt quelque peu audacieux habituel aux officiers de cavalerie. Flirt qu'il fallait supporter paisamment, sous peine de passer pour une pimbêche ou une niaise.

D'ailleurs, elle connaissait depuis longtemps M. de Saint-Méran qui l'avait autrefois demandée en mariage.

Et comme il persistait à l'interroger, tout de suite, elle lui avait sauté au cou, lui fermant la bouche d'un long et tendre baiser qui l'avait convaincu, mieux que les meilleurs arguments.

En réalité, pensait-il maintenant, elle était alors dérobée, endormie aussi, avec ses ruses féminines, et sous l'ardour de ses baisers qu'elle savait irrésisti-

bles, sa défiance maladroitement éveillée.

Oui, c'était cela, ce lieutenant, c'était l'amant, parlent!

Et lui, l'imbécile de mari, aveuglé par son amour, n'avait rien vu, rien deviné.

Un autre souvenir encore: Deux jours après son arrivée au château de Saint-Méran était reparti brusquement, sous un prétexte futile, dont on avait jadis, sans y croire.

Enfin ceci, beaucoup plus grave que tout le reste: Au moment où avait dû commencer la grossesse de Renée, il s'était justement absenté pendant huit jours, appelé au château du Roc pour conduire de très urgents travaux de réparations.

A son retour, il avait trouvé de Saint-Méran chez lui, retenu à dîner par la comtesse de Presles, sans y croire.

Ainsi nourris de souvenirs, grossis et quelque peu déformés par l'éloignement et la disposition particulière de son esprit, ses soupçons s'affermirent, prenaient un corps, se soulevaient les uns aux autres, prêts à se transformer en une certitude morale effrayante.

Et plus tard, cette maladie de l'enfant? Octobre 1870, disaient les lettres accusatrices.

Il y avait deux ans de cela et, justement, en cet automne particulièrement froid, Jean, son fils, était trouvé gravement atteint

d'une fièvre pernicieuse et tenace. Pendant deux mois sa frêle existence avait été menacée, et il se souvenait parfaitement que Mme de Presles avait tenté l'impossible pour sortir de Paris, sous prétexte que le changement d'air rétablirait son fils.

Son fils!... Jean, son fils... à lui!...

Mais non, non, tout s'éclaircissait à présent, toutes ces coïncidences s'accordaient mathématiquement, sans un doute possible.

Non, non, cet enfant-là n'était pas de lui; ce n'était pas son fils, c'était le bâtard de l'autre, de l'amant, du larroun d'honneur!

On! mais il voulait tout savoir à présent, une soif inextinguible de souffrir le tenaillait, il voulait tuer son cœur, à cette heure saignant de désespoir et d'amertume.

Il voulait briser tous les liens, toutes les fibres qui le retenaient encore à cette femme, à cet enfant qu'il avait eux siens pour toujours, et qui n'étaient que des fantômes de cœur, des faïssances de l'amour et de la naissance.

A continuer.

Mrs. Winslow's Soothing Syrup Has been used for over FIFTY YEARS by MILLIONS OF MOTHERS for their CHILDREN WHILE TEething, with PER- FECT SUCCESS. IT SOOTHES THE GUMS, SOFTENS THE GUMS, ALLAYS ALL PAIN, CURES WIND COLIC, and is the best remedy for BRUISING, SCALDING, and every other kind of CHILD. Be sure and ask for Mrs. Winslow's Soothing Syrup, and see the little Bottle. Twenty-Cent a Bottle.

Feuilleton

—DE—

L'Abeille de la N. O.

No 28. Commencé dimanche 27 novembre

MARIE LA MODISTE

Par Pierre Lostin et A. de Treil

TROISIÈME PARTIE.

JUSTICE.

IV

CHATIMENT.

Suite.

Marie attirait